

Image not found or type unknown



Contrat d'apprentissage de deux ans

Par **haas**, le **06/09/2010 à 10:08**

Bonjour,
Ma question concerne notre fils qui à été pendant 24 mois en contrat d'apprentissage celui-ci ce termine le 14/09/2010 pourriez-vous nous dire si à la fin de ce contrat il percevra les allocations assedic si oui m'éclaircir
Cordialement
MME H.

Par **DSO**, le **06/09/2010 à 10:46**

Bonjour,
Oui, votre fils a droit aux allocations du Pôle Emploi.
Cordialement,
DSO

Par **haas**, le **06/09/2010 à 11:09**

Merci beaucoup pour m'avoir répondu
Cordialement